

Article 1 – Objet

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) s'appliquent à toutes les prestations de formation professionnelle proposées par la SARL CLIC & BAT, exploitant la marque commerciale CF2i, auprès de clients particuliers.

Est considéré comme Client toute personne physique contractant à titre personnel et pour ses besoins propres.

Les présentes CGV régissent les relations contractuelles entre CF2i et le Client pour toute formation réalisée en présentiel, à distance ou selon une modalité mixte.

La signature du contrat de formation professionnelle emporte acceptation pleine et entière des présentes CGV.

Article 2 – Identification de l'organisme de formation

CLIC & BAT – CF2i
SARL au capital de 10 000 €
Siège social : 5, rue du golf
RCS : 794 691 402
Numéro de déclaration d'activité : 72330920133
Téléphone : 09 72 22 97 70
Courriel : contact@cf2i-formation.fr

Article 3 – Documents contractuels

Conformément aux dispositions du Code du travail relatives à la formation professionnelle des particuliers, la formation fait l'objet d'un contrat de formation professionnelle.

Les documents contractuels sont composés :

- du contrat de formation professionnelle ;
- du programme de formation ;
- des présentes CGV ;
- du règlement intérieur applicable aux stagiaires lorsque celui-ci est requis.

En cas de contradiction, les dispositions du contrat de formation prévalent sur les présentes CGV.

Article 4 – Inscription et conclusion du contrat

L'inscription devient définitive après :

- signature du contrat de formation professionnelle ;
- réception du premier règlement éventuellement prévu au contrat ;
- validation de l'inscription par CF2i.

Prestations de formation à destination des particuliers

CF2i se réserve la possibilité de refuser une inscription, notamment lorsque les prérequis de la formation ne sont pas remplis ou lorsque les effectifs maximums sont atteints.

Article 5 – Prix et modalités de paiement

Les prix sont exprimés en euros toutes taxes comprises (TTC).

Les modalités de règlement sont précisées dans le contrat de formation.

Sauf disposition contraire :

- un acompte de 30 % est versé à l'expiration du délai légal de rétractation ;
- le solde est payable avant le début de la formation ou selon l'échéancier prévu au contrat.

Toute facture impayée à son échéance pourra entraîner la suspension de l'accès à la formation ou à ses supports pédagogiques.

Article 6 – Droit de rétractation

Conformément aux articles L.6353-5 et suivants du Code du travail, le Client dispose d'un délai de dix (10) jours à compter de la signature du contrat pour exercer son droit de rétractation par lettre recommandée avec avis de réception.

Lorsque le contrat est conclu à distance ou hors établissement, le Client bénéficie également des dispositions applicables du Code de la consommation.

Aucune somme ne peut être exigée du Client ayant exercé son droit de rétractation dans les délais légaux.

À l'expiration du délai de rétractation, un acompte correspondant à 30 % du prix de la formation peut être demandé.

Article 7 – Demande d'exécution anticipée

Lorsque le Client souhaite que la formation débute avant l'expiration du délai légal de rétractation, il doit en faire la demande expresse par écrit.

Le Client reconnaît alors être informé que l'exécution complète de la prestation avant la fin du délai de rétractation entraîne la perte de son droit de rétractation conformément aux dispositions légales en vigueur.

Article 8 – Annulation ou report à l'initiative du Client

Après expiration du délai légal de rétractation, toute annulation entraîne la conservation de l'acompte versé (dans la limite de 30 % du montant total de la formation).

Cette somme ne constitue pas le paiement d'une prestation de formation mais une indemnité destinée à compenser les frais engagés et la réservation de la place en formation.

Prestations de formation à destination des particuliers

En cas d'abandon après démarrage, les heures de formation effectivement réalisées sont facturées.

En cas de force majeure dûment justifiée, les parties rechercheront une solution amiable.

Article 9 – Annulation ou report par CF2i

CF2i se réserve le droit d'annuler ou de reporter une session de formation en cas :

- d'effectif insuffisant ;
- d'indisponibilité du formateur ;
- de problème technique majeur ;
- de force majeure.

Dans ce cas, le Client est informé dans les meilleurs délais.

Les sommes déjà versées sont intégralement remboursées ou reportées sur une autre session selon le choix du Client.

La responsabilité de CF2i ne pourra être engagée au titre des frais indirects éventuellement exposés par le Client (transport, hébergement, restauration, perte d'exploitation ou autre).

Article 10 – Déroulement des formations

Les horaires, dates, lieux et modalités d'accès à la formation sont précisés dans la convocation adressée au Client.

Le Client s'engage à respecter :

- les horaires de formation ;
- les consignes de sécurité ;
- le règlement intérieur applicable.

Toute perturbation grave du déroulement de la formation pourra entraîner l'exclusion du participant selon les procédures prévues par la réglementation applicable.

Article 11 – Obligations de CF2i

CF2i s'engage à mettre en œuvre tous les moyens pédagogiques, techniques et humains nécessaires à la bonne réalisation de la formation.

L'obligation de CF2i constitue une obligation de moyens et non de résultat.

CF2i ne garantit notamment ni l'obtention d'une certification, ni l'accès à un emploi, ni l'atteinte d'un objectif professionnel particulier.

Article 12 – Responsabilité

CF2i est tenue à une obligation de moyens dans l'exécution de ses prestations.

Prestations de formation à destination des particuliers

La responsabilité de CF2i ne pourra être engagée qu'en cas de faute prouvée ayant causé un dommage direct au Client.

En tout état de cause, sauf faute lourde, faute intentionnelle ou disposition légale impérative contraire, la responsabilité totale de CF2i est expressément limitée au montant effectivement réglé par le Client au titre de la formation objet du litige.

CF2i ne pourra être tenue responsable des dommages indirects, notamment perte de chance, perte de revenus, perte d'activité ou préjudice commercial.

Article 13 – Supports pédagogiques et propriété intellectuelle

Les supports pédagogiques remis ou mis à disposition du Client demeurent la propriété exclusive de CF2i ou de leurs auteurs.

Ils sont protégés par le Code de la propriété intellectuelle.

Le Client bénéficie d'un droit d'utilisation strictement personnel et non cessible.

Il est interdit notamment de :

- reproduire ;
- diffuser ;
- commercialiser ;
- partager avec des tiers ;

tout ou partie des supports sans autorisation écrite préalable de CF2i.

Article 14 – Confidentialité

Les informations, méthodes, documents ou contenus pédagogiques communiqués par CF2i dans le cadre de la formation sont destinés à l'usage personnel du Client.

Le Client s'engage à ne pas les divulguer à des tiers sans autorisation préalable de CF2i.

Article 15 – Protection des données personnelles

CF2i agit en qualité de responsable de traitement des données collectées dans le cadre de la gestion administrative, pédagogique et commerciale des formations.

Les données collectées sont utilisées exclusivement pour :

- la gestion des inscriptions ;
- le suivi pédagogique ;
- la facturation ;
- le respect des obligations légales et réglementaires.

Le Client dispose des droits suivants :

- accès ;
- rectification ;

Prestations de formation à destination des particuliers

- effacement ;
- limitation ;
- opposition ;
- portabilité.

Ces droits peuvent être exercés auprès de :

dpo@cf2i.fr

Le Client dispose également du droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.

Article 16 – Médiation de la consommation

Conformément aux articles L.612-1 et suivants du Code de la consommation, le Client a la possibilité de recourir gratuitement à un médiateur de la consommation en vue de la résolution amiable d'un litige.

« Médiateur de la consommation » : en cours

Article 17 – Réclamations

Toute réclamation doit être adressée par écrit à :

CF2i
5, rue du golf
33700 Mérignac

ou

qualite@cf2i-formation.fr

CF2i s'engage à examiner toute réclamation dans un délai raisonnable.

Article 18 – Loi applicable et règlement des litiges

Les présentes CGV sont soumises au droit français.

En cas de litige, les parties rechercheront préalablement une solution amiable.

À défaut d'accord amiable, le Client pourra saisir les juridictions compétentes conformément aux règles légales applicables.

Fait à Mérignac, le 15/06/2026